



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 juin 2026 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2026 06 15-06- SCOLAIRE - Subvention de
fonctionnement à l'école privée "Notre Dame des Vallons" pour les
classes maternelles – année scolaire 2025-2026

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/06/2026
En exercice :	33	
Présents :	27	Affichage de la convocation : 09/06/2026
Pouvoirs :	6	
Votants :	33	Affichage du compte rendu : 18/06/2026
Présents : MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gérard ; LANSON - PEYRE DE FABREGUES Anne ; BOUKACEM Safi ; ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; DURAND Aline ; GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; JULLIEN Daniel ; NEMOZ Jean-Pierre ; FERNI Fatima ; RAZY Sylvie ; CARRET Audrey ; GILLET Rémi ; VERICEL Emmanuel ; PERRET Pierre ; MICHON Thomas ; JULLIEN Anne ; GRANDGEORGE Michel ; RAMBAUD Gerbert ; BUFQUIN Bernard ; FAUCHEUR Virginie.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Anne DELISLE BUILLES donne pouvoir à Mme Aline DURAND Mme Martine MASPER donne pouvoir à M Michel GRANDGEORGE Mme Isabelle JOLY ROSSATO donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Alexis OGEARD donne pouvoir à M Daniel MALOSSE Mme Cyrielle ARTHUS- BERTRAND donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD Mme Céline CASCHERA donne pouvoir à M Safi BOUKACEM		
Absents ou excusés :		

Monsieur Sylvain BARCET est élu Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Depuis la loi pour l'école de la confiance, l'instruction est obligatoire à partir de 3 ans. Conséquence de l'abaissement de l'âge de l'école obligatoire, les communes doivent participer aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat avec l'État. Ainsi, à l'instar des classes élémentaires, ce sont donc l'ensemble des dépenses de fonctionnement qui doivent être prises en compte dans la fixation du forfait communal.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de déterminer, pour l'année scolaire 2025-2026, le montant des subventions de fonctionnement attribuées à l'école privée "Notre dame de vallons" pour les classes maternelles.

Le montant de la subvention est égal :

Nombre d'élèves des classes maternelles de l'école privée résidant à Vaugneray x forfait communal

Définition du forfait communal : Montant des frais engagés (entretien de bâtiment, eau, chauffage, éclairage, téléphone, salaires du personnel d'entretien, fournitures scolaires, crédit bureau, entretien de matériel) au cours de l'exercice 2025 pour l'école maternelle publique / Nombre d'élèves fréquentant l'école maternelle publique

A	Dépenses de fonctionnement maternelle	267 089,66 €
B	Nombre d'élèves école publique	155
A/B	Forfait par élève	1 723,16€
Subvention Notre Dame des Vallons (87*1 723,16€)	87 élèves	149 914,92€

Le montant de la subvention 2025 basée sur les dépenses du compte financier 2024 était de 136 565,72€

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'éducation,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :
33 suffrages exprimés :
33 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

VOTE une subvention de fonctionnement de 149 914,92 € pour l'année scolaire 2025-2026 à l'école privée " Notre Dame des Vallons " pour les classes maternelles

DIT QUE le montant sera prélevé au chapitre 65 du budget 2026 dûment approvisionné.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

23.06.26

et de la publication en mairie le

23.06.26

Le Secrétaire,
Sylvain BARCET



Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire,

Daniel MALOSSE



ANNEXE DETAIL DES DEPENSES DE FONTIONNEMENT

Extraction CA 2025

Extraction CA 2025		Vaugneray	Vaugneray	Saint Laurent de Vaux			Total maternelle	Total élémentaire
		Ecole maternelle	Ecole Primaire	Ecole Regroupée	Cé de répartition	Montant par cycle		
Fonction nature	Libellé nature	211	212	213				
6064	Livres	0,00	5 149,62	2 799,50	50%	1 399,75	1 399,75	6 549,37
6067	Fournitures scolaires	2 881,78	28 229,26	2 109,08	50%	1 054,54	3 936,32	29 283,80
6156	Maintenance	1 298,96	9 895,65	3 081,06	50%	1 540,53	2 839,49	11 436,18
6161	Multirisques	354,67	1 441,49	0,00	50%	0,00	354,67	1 441,49
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	50%	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	793,96	1 487,81	622,20	50%	311,10	1 105,06	1 798,91
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 360,00	448,00	2 248,00	50%	1 124,00	4 484,00	1 572,00
60611	Eau et assainissement	1 317,89	2 246,46	649,09	50%	324,55	1 642,44	2 571,01
60612	Energie - Electricité	12 163,76	20 469,50	2 274,04	50%	1 137,02	13 300,78	21 606,52
60632	Fournitures de petit Equip.	0,00	1 351,39	478,80	50%	239,40	239,40	1 590,79
61558	Entretien réparat°autr fournit	264,70	3 536,57	65,87	50%	32,94	297,64	3 569,51
615221	Bâtiments publics	1 751,80	6 647,95	440,32	50%	220,16	1 971,96	6 868,11
Total 011	Charges à caractère général	24 187,52	80 903,70	14 767,96	50%	5 984,24	31 571,51	88 287,69
012	Dépenses de personnel scolaire	229 156,59	48 985,11				229 156,59	48 986,11
	Dépenses administratif	6 361,56	7 652,81				6 361,56	7 652,81
	TOTAL						267 089,66	144 926,61

Ecole publique	Dépenses	Elèves	Forfait communal
Maternelle	267 089,66 €	155	1 723,16 €
Elémentaire	144 926,61 €	318	455,74 €

Ecole privée	Elèves	Subvention 2026	Subvention 2025
Maternelle	87	149 914,92 €	136 565,72 €
Elémentaire	156	71 095,44 €	66 816,90 €